

Cofinancement des vaccins

Foire aux questions

1. Qu'entend-on par cofinancement ?

Gavi définit le "cofinancement" comme les contributions des gouvernements nationaux à la prise en charge d'une partie des coûts des vaccins financés par Gavi. En réalité, les pays co-acquièrent une partie des vaccins nouveaux et du matériel de sécurité des injections dont ils ont besoin. Le cofinancement des vaccins est une des façons dont les pays soutenus par Gavi financent la vaccination, en complétant les investissements nationaux dans les systèmes et programmes de santé et de vaccination. L'objectif est de placer les pays sur la voie de la viabilité financière afin de préparer le retrait progressif du soutien de Gavi aux nouveaux vaccins.

Le calendrier pour atteindre la viabilité financière dépend des pays. Les pays les plus pauvres auront peut-être besoin de plusieurs années pour y parvenir et leur objectif sera d'augmenter graduellement leur propre contribution et leur prise en charge du financement des vaccins.

Les vaccins exempts de cofinancement sont la seconde dose du vaccin antirougeoleux, le vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI), le vaccin contre l'encéphalite japonaise, les programmes de démonstration du vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) et les campagnes incluant des vaccins antirougeoleux-antirubéoleux, antiméningococcique A et antiamaril.

2. Le niveau de cofinancement demandé est-il le même pour tous les pays ?

Les pays ont été répartis en trois groupes sur la base de leur capacité de paiement, déterminée par leur revenu national brut (RNB) par habitant, selon la méthode Atlas (voir dans le Tableau 1 la dernière répartition des pays et leurs niveaux de cofinancement). Les catégories sont revues et actualisées chaque année en juillet, lorsque la Banque mondiale publie les données de RNB. Le niveau de cofinancement représente le montant minimum de cofinancement requis. Les pays sont incités à cofinancer plus que le niveau minimum attendu, afin que leurs programmes nationaux de vaccination atteignent plus rapidement la viabilité financière.

Tableau 1 : Pays éligibles au soutien de Gavi pour les vaccins nouveaux (SVN) en 2015 (RNB par habitant égal ou inférieur à 1 580 USD selon les données de la Banque mondiale), groupés selon le niveau de cofinancement requis.

Groupe	Seuil du RNB par habitant en 2015 (Banque mondiale)	Pays	Montant du cofinancement
Pays à faible revenu	Égal ou inférieur à 1 045 USD, seuil de faible revenu pour la Banque mondiale.	Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, R.D. du Congo, R.D.P. de Corée, Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zimbabwe	0,20 USD par dose.¹ Pas d'augmentation annuelle
Pays intermédiaires	Supérieur à 1 045 USD, mais inférieur ou égal au seuil d'éligibilité de Gavi de 1 580 USD	Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ghana, Mauritanie, Kirghizistan, Lesotho, Pakistan, R.P.D. lao, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan du Sud, Soudan, Yémen et Zambie	0,20 USD par dose¹ pour commencer, puis augmentation de 15% par an
Pays en voie de sortie de l'éligibilité	Supérieur au seuil d'éligibilité de Gavi de 1 580 USD.	Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie, Rép. Congo, Cuba, Géorgie, Ghana, Guyana, Honduras, Indonésie, Kiribati, Moldova, Mongolie, Nicaragua, Nigeria, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Sri Lanka, Timor-Leste, Ukraine et Vietnam. Ces pays ont le droit de demander un soutien aux vaccins nouveaux au cours de l'année de grâce.² S'ils présentent une couverture DTC3 inférieure à 90%, ils peuvent également demander un soutien au renforcement des systèmes de santé (RSS) tant que durera le processus de sortie de l'éligibilité	Le cofinancement commence à un niveau 20% supérieur à la différence entre le prix du vaccin prévu l'année où le soutien de Gavi s'achèvera et le montant de cofinancement par dose payé l'année précédente. Ce montant augmentera de manière linéaire pendant une période de quatre ans jusqu'au prix prévu.

Note : la politique de cofinancement ne s'applique pas à l'Inde.

¹ **Montants requis de cofinancement pour les vaccins antirotavirus :** A l'exception des pays en voie de sortie de l'éligibilité, la quote-part de cofinancement pour le vaccin en trois doses est ajustée de manière à correspondre à celle du vaccin en deux doses. Ainsi, les pays cofinanceront le même montant, indépendamment de leur choix entre le vaccin en 2 doses ou en 3 doses.

² **2015 est l'année de grâce pour les pays en voie de sortie de l'éligibilité suivants :** Ghana, Nigeria, Iles Salomon et Vietnam.

3. Qu'arrive-t-il quand la Banque mondiale publie de nouvelles données sur le RNB par habitant et qu'un pays change de catégorie de cofinancement ?

Les pays sont informés de tout changement sur leur groupe de cofinancement lorsque les dernières données de RNB par habitant sont publiées en juillet de chaque année. Ces changements entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante. La première année qui suit le changement de groupe de cofinancement d'un pays est une "année de grâce". Au cours de l'année de grâce, les règles de cofinancement demeurent celles du groupe de pays de l'année précédente. Cela donne aux pays le temps d'actualiser les budgets et les plans en fonction des nouvelles obligations de cofinancement.

EXEMPLE

De nouvelles données sur le RNB sont publiées et un pays à faible revenu enregistre une augmentation de son RNB par habitant qui a pour conséquence que le pays passe dans le groupe intermédiaire l'année suivante.

Le calendrier suivant met en évidence les changements des niveaux de cofinancement de ce pays :

Juillet 2015 > la Banque mondiale publie les données du RNB par habitant pour 2014.

Octobre 2015 > Le Secrétariat de Gavi envoie une communication officielle pour annoncer au pays qu'il passe du groupe à faible revenu au groupe intermédiaire et l'informer de ses nouvelles obligations de cofinancement.

2016 > le pays continue de payer 0,20 USD par dose, soit la même quote-part qu'en 2015 en tant que pays à faible revenu.

2017 > le pays cofinance au nouveau niveau de 0,20 USD par dose + 15% = 0,23 USD par dose.

4. Quels coûts sont inclus dans le montant de cofinancement ?

Le montant de cofinancement comprend le coût du vaccin, le matériel de sécurité des injections associé et les frais d'acheminement. Toutefois, pour les pays à faible revenu, Gavi couvre tous les coûts du matériel de sécurité des injections et ces coûts sont donc exclus des obligations de cofinancement.

Pour tous les pays, le montant de cofinancement exclut les coûts et frais des agences d'approvisionnement, tels que les frais des stocks régulateurs et ceux de traitement. Les informations sur les coûts et les frais des agences d'approvisionnement devraient être fournis par l'agence en question. Le cofinancement exclut aussi les taxes douanières et autres taxes.

5. Quand doit-on verser le cofinancement? Qu'arrive-t-il si un pays ne verse pas le cofinancement ?

Les pays doivent remplir leurs obligations de cofinancement jusqu'au 31 décembre de chaque année. Après cette date, les pays qui n'ont pas respecté leurs engagements entrent en défaut de paiement.

Au cours de la première année de défaut de paiement, Gavi continuera à soutenir les vaccins mais, après ces 12 mois initiaux, le Conseil d'administration de Gavi peut suspendre son soutien aux vaccins en question jusqu'à ce que les arriérés de cofinancement soient totalement versés.

Gavi soutient activement les pays afin d'éviter tout retard de paiement, en envoyant plusieurs lettres de rappel et des communications tout au long de l'année, pour que les pays ne se retrouvent pas en situation de défaut. Lorsqu'un pays entre en situation de défaut de paiement, Gavi et ses partenaires continuent à travailler étroitement avec lui pour résoudre la situation.

6. Quelles sources de financement peuvent être utilisées pour le cofinancement ?

Les pays sont encouragés à mobiliser des ressources nationales (budget national) pour s'acquitter de leurs obligations de cofinancement, mais ils peuvent aussi utiliser des fonds d'autres partenaires. Les pays ne peuvent *pas* utiliser d'autres fonds de Gavi (SSV, RSS ou allocations d'introduction d'un vaccin) pour honorer leurs obligations de cofinancement.

7. Les pays peuvent-ils assumer eux-mêmes une portion du coût du vaccin en vertu des obligations de cofinancement de Gavi ?

Les pays sont encouragés à suivre les procédures et réglementations nationales pour s'acquitter de leurs obligations de cofinancement. Si un pays ne désire pas acquérir le montant requis de vaccins en vertu du cofinancement à travers les services de l'UNICEF ou du Fonds renouvelable de l'Organisation Panaméricaine de la Santé, il peut acquérir par ses propres moyens la portion de vaccins cofinancés. Le vaccin antipneumococcique est une exception et doit être obtenu par l'intermédiaire de la Division des approvisionnements de l'UNICEF, en raison de l'Accord de garantie de marché, pour accéder au prix convenu.¹

Si un pays décide de se procurer lui-même la part de vaccins correspondant à ses obligations de co-financement, il devra envoyer chaque année au Secrétariat de Gavi des pièces justifiant leur achat (documents d'expédition, reçus et factures) avant le 31 décembre. Le respect de l'engagement de cofinancement est défini comme l'achat du nombre de doses figurant dans la lettre de décision et non comme la valeur correspondante en dollars.

Pour plus d'informations sur l'auto-approvisionnement:

<http://www.gavi.org/about/governance/programme-policies/self-procurement-policy/>

8. Comment fonctionne le cofinancement pour les pays en voie de sortie de l'éligibilité ?

En 2015, les pays du groupe en voie de sortie de l'éligibilité sont des pays qui dépassent le seuil d'éligibilité de Gavi de 1 580 USD de RNB par habitant (Banque mondiale, 2014).

Le cofinancement augmente progressivement pendant quatre ans, du montant de cofinancement par dose payé au cours de l'année de grâce jusqu'au prix prévu lorsque cesse le soutien de Gavi.

Le prix prévu se fonde sur un prix moyen pondéré pour la présentation vaccinale choisie. Ainsi, le montant de cofinancement sera différent selon le choix du vaccin.

¹ Pour de plus amples informations sur l'Accord de garantie de marché, prière de consulter <http://www.gavi.org/funding/pneumococcal-amc/>

9. Les retards par rapport à la date d'introduction du vaccin pour des problèmes d'approvisionnement affectent-ils le cofinancement ?

Non, Gavi honorera les niveaux de cofinancement initialement approuvés si les retards sont dus à des problèmes d'approvisionnement ou à une situation hors du contrôle du pays.

10. Quels sont les prix de Gavi actuellement utilisés pour les estimations du cofinancement dans le formulaire de demande de soutien de Gavi ?

Pour une réponse à cette question, prière de contacter Santiago Cornejo au Secrétariat de Gavi : scorejo@gavi.org